



Courcouronnes, le 30 mars 2006

*Cabinet du Maire
Réf. : SB/GP/NMH n°
Tél. :01 69 36 66 03*

**Monsieur Jean-François Pascal
Procureur de la République
Tribunal de Grande Instance d'Evry
Rue des Mazières
91012 Evry Cedex**

Objet : agression sur Madame Eva Barbosa

Monsieur le Procureur,

Le 17 novembre 2005, **Madame Eva Barbosa, conductrice de Transévry**, société affrétée par TICE, dont je suis Président, a été sauvagement agressée par une jeune mère de famille.

Cette agression, d'une rare violence, aura entraîné, outre 31 jours d'ITT dans un premier temps, 2 opérations chirurgicales et la mise en place d'implants.

L'affaire, dont les faits ont été filmés par les caméras de vidéo-surveillance de TICE, a été portée devant le tribunal correctionnel d'Evry, lequel a rendu, le 23 mars dernier, **un jugement reconnaissant la culpabilité de l'agresseur et la condamnant à une peine de 6 mois de prison avec sursis.**

Tout comme l'ensemble des personnels, et même si nous n'avons pas à rendre d'avis sur une décision de justice, permettez-moi de vous indiquer l'émotion que j'ai ressentie, en prenant connaissance de ce verdict anormalement clément pour des faits avérés, filmés et purement gratuits.

En effet, comme vous le savez, depuis de nombreuses années, beaucoup a été fait sur notre réseau pour faire diminuer les agressions et actes d'incivilités.

Accompagnant les efforts conjoints des élus et des directions des deux sociétés, les conducteurs ont consenti d'énormes efforts pour prendre part à l'amélioration de la situation, avec patience et sens des responsabilités, sans recourir à de graves conflits sociaux, comme nous en avons connu à la fin des années 90.

.../...

Permettez-moi de me faire leur porte parole dans la mesure où, après avoir entendu, de la part des institutions que vous et moi représentons, l'importance de suivre scrupuleusement les procédures juridiques pour permettre les justes sanctions et réparations inhérentes à ces agressions, ils ont aujourd'hui le sentiment de ne pas être suffisamment protégés par la Justice, voire d'être abandonnés.

J'ajoute qu'à l'issue du procès, l'agresseur s'est permis d'afficher avec beaucoup de satisfaction ce qui, pour elle, s'apparentait à une victoire.

Depuis, chaque jour, alors que Madame Barbosa souffre toujours beaucoup physiquement et psychologiquement de ces événements, son agresseur, usager régulier de nos lignes, ne manque pas de se rappeler ironiquement à la mémoire de nos conducteurs. Cette situation, qui jette le trouble dans nos équipes, est insupportable à plus d'un titre, et susceptible de générer des problèmes internes à l'entreprise, ce qui, de fait, pourrait engendrer des dysfonctionnements sur le réseau.

Je suis tout naturellement solidaire de l'ensemble du personnel de TICE et de TRANSEVRY, et ne peux me résoudre à ce qu'une telle situation d'incompréhension et de provocation perdure à l'égard de personnes exerçant par ailleurs un métier de service public particulièrement difficile, au cœur de notre territoire.

Aussi, vous sachant partager avec moi une profonde volonté de lutter contre ce sentiment d'impunité qui ronge la société française de ce début de siècle, notamment dans le cadre de notre CISPD, **je tenais, par la présente, et conformément à la réglementation en vigueur, solliciter de votre part un appel de ce jugement dans le délai de rigueur de 10 jours qui court, depuis le 23 mars dernier.**

Comptant sur votre compréhension et un avis favorable de votre part, je vous prie de croire, Monsieur le Procureur, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Stéphane Beudet,

Maire de Courcouronnes
Président de TICE